

Croissance

Entretien avec Sylvie LASNIER, déléguée territoriale du CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) et responsable du déploiement du dispositif ARDAN TREMPLIN

Initié par la Région PACA, le dispositif ARDAN TREMPLIN s'adresse à des TPE/PME qui souhaitent développer une nouvelle activité.

Cette croissance sera possible grâce à un « pilote » stagiaire, aux aides financières de la Région PACA et à une formation sur-mesure dispensée par le CNAM.

Le « pilote » demandeur d'emploi depuis plus d'un an, sera encadré par les équipes du CNAM et par l'entreprise pour atteindre les objectifs fixés puis potentiellement être embauché en CDI à la fin de son stage.

Dans ce podcast, Sylvie LASNIER abordera les thématiques suivantes :

- › Qu'est ce que le CNAM ? (0 à 35 s)
- › Qu'est ce que le dispositif ARDAN TREMPLIN ? (35 à 1mn 27)
- › Quel type d'entreprises peuvent bénéficier de ce dispositif ? (1mn 27 à 1 mn 58)
- › Quels avantages pour l'entreprise ? (1 mn 58 à 4 mn 34)
- › Quels avantages pour le candidat ? (4 mn 34 à 7 mn 33)
- › Une formation dispensée par le CNAM qui répond aux besoins des entreprises (7 mn 33 à 9 mn 08)
- › Prise en charge et coût (7mn 31 à 9 mn 21)

Les liens utiles :

- › [Cnam Paca : Dispositif Ardan Paca - Dispositif ARDAN TREMPLIN \(cnam-paca.fr\)](https://cnam-paca.fr/) 
- › [ARDAN TREMPLIN_CONTACTSGENERIQUES_20220926 \(maregionsud.fr\)](https://maregionsud.fr/ARDAN_TREMPLIN_CONTACTSGENERIQUES_20220926) 

